



Déclaration préalable au CTSD du 13 février 2018

BRETAGNE
BREIZH

Madame la Directrice Académique,

Tout d'abord, nous remercions les services de nous avoir fait parvenir les documents préparatoires dans les temps, ce qui nous a permis de nous approprier les situations des différentes écoles concernées. Nous aimerais cependant avoir une vue d'ensemble de toutes les écoles du département pour mieux appréhender la situation globale.

Une analyse de ces documents montre que certaines priorités annoncées sont mises en œuvre. En particulier, nous voyons la création de plusieurs postes de brigade. Nous espérons que ce ne sont pas eux qui serviront de variable d'ajustement, comme cela a pu se produire par le passé. En effet, chaque absence non remplacée pénalise toute une école, dégrade les conditions de travail de nos collègues et les conditions d'apprentissage des élèves. Un poste de brigade profite à de nombreuses écoles...

En revanche, nous ne pouvons nous satisfaire des fermetures des postes du dispositif Plus de Maîtres que de Classes. La situation de toutes les écoles accueillant un PDMQDC justifie pleinement l'octroi d'un tel moyen supplémentaire.

Ce dispositif a l'avantage d'être bien plus souple que celui des « CP à 12 ».

Nous vous rappelons que dans notre département, les écoles des zones de revitalisation rurales ne sont pas en REP et ne peuvent donc bénéficier de ce dispositif.

Les PDMQDC en zone de revitalisation rurale permettaient de prendre en compte la spécificité de ces écoles et d'apporter aux élèves l'aide dont ils avaient besoin. De plus, les postes de maître surnuméraire bénéficient à toute une école, permettent de mettre en œuvre des pédagogies différentes, d'avoir un regard croisé sur les élèves, et bien d'autres avantages encore. Le dispositif « CP à 12 » (très consommateur de postes) ne permet pas cette souplesse, quels que soient ses avantages par ailleurs. Il surcharge les autres classes et fausse le P/E de notre département.

C'est d'autant plus regrettable que l'une de vos trois premières priorités affichées est « la prise en compte des besoins éducatifs particuliers ».

Si le P/E du département s'améliore, la situation des personnels, en revanche, continue de se dégrader.

Par exemple, les RASED sont toujours en nombre insuffisant et ne peuvent pas se déplacer dans les écoles isolées faute de temps et de moyens, alors même que les listes d'attente des professionnels extérieurs (orthophoniste, CMPI etc) ne cessent de s'allonger ;

Ou encore la demande d'inclusion scolaire, qui est toujours plus forte, avec des AESH octroyé·e·s mais pas nommé·e·s, dont la formation continue est au moins aussi défaillante que celle des enseignants sur le sujet des élèves à besoin éducatifs particuliers.

D'autre part, nous le savons, Madame la Directrice académique, vous n'avez pas le pouvoir de revenir sur le rétablissement du jour de carence. En revanche, nous vous demandons à nouveau de bien vouloir faire preuve de plus de bienveillance concernant les rendez-vous médicaux pris sur le temps de travail.

En effet, certaines filières médicales sont en tension, et rendent incontournables des rendez-vous médicaux qui empiètent sur le temps de travail. Les collègues en règle générale rechignent à laisser leur classe. Ils ne le font que parce qu'ils n'ont pas d'autre solution, et pour le temps le plus court possible. Or, nous avons par exemple connaissance de situations de collègues à qui on a accordé une demi-journée d'absence, et retiré un jour complet de salaire ! Nous avons même le cas d'un enseignant auquel on a demandé de venir travailler quand même pendant l'autre demi-journée ! Dans ce cas nos collègues ne ressentent ni la confiance, ni la bienveillance de leur employeur, bien au contraire. Nous pensons pourtant que vous avez les moyens de répondre à leur attente légitime dans ces situations parfois déjà douloureuses à vivre.

Merci de votre attention.